

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du **conseil des commissaires** tenue par vidéoconférence Zoom le 25 août 2020 à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Guy; les commissaires Brunke, Daly, Garbutt, Dionne, Schaler, Egan, Graham, McCrank, Larventz et Young; les commissaires-parents Boucher, Davis, Brennan et Cornforth.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directeur des services éducatifs S. Aitken

Directrice des ressources financières S. Cox

Directeur des ressources humaines T. Kharyati

ABSENCE Commissaire Labadie

MOTIVÉE :

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield, et la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

Appel à l'ordre : 19 h 04

C-20/21-1 Adoption de l'ordre du jour

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-2 Approbation du procès-verbal – 30 juin 2020

LE COMMISSAIRE-PARENT CORNFORTH PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 30 juin 2020 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Guy présente son rapport écrit qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Une nouvelle année scolaire comme nous n'en avons jamais vue
- Merci au personnel et à notre directeur général qui ont fait un merveilleux travail pour respecter les exigences et les directives changeantes du gouvernement et de la santé publique
- Les communications exceptionnelles qui permettent de tenir tout le monde au courant des faits nouveaux
- Le projet de loi 40 et sa contestation devant les tribunaux
- Le CPNCA et les moyens de pression possibles
- La vidéo de Lab-École
- La subvention accordée pour l'annexe de prématernelle à Greater Gatineau

Rapport du directeur général

Le directeur général présente les orientations de 2020-2021.

C-20/21-3 Établir les orientations de 2020-2021

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE QUE le conseil des commissaires adopte les orientations de 2020-2021 de la Commission scolaire Western Québec telles que présentées par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur la rentrée scolaire

Le directeur général présente un rapport sur le plan révisé de retour à l'école du ministre dans le contexte de la COVID-19 et comment la CSWQ s'est préparée. Parmi les points abordés, citons :

- Dérogations accordées aux élèves et aux employés pour raisons médicales, et leurs répercussions
- Pénurie de personnel, y compris la pénurie d'enseignants à l'échelle de la province
- L'école virtuelle de la CSWQ
- Augmentation du nombre de demandes d'instruction à domicile
- Transport scolaire
- Divers protocoles pour assurer la sécurité des élèves et du personnel
- Répercussions budgétaires potentielles

Plan de dotation révisé

Le directeur général présente le plan de dotation révisé de 2020-2021.

C-20/21-4 Plan de dotation révisé

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE le conseil des commissaires approuve le plan de dotation révisé tel que présenté par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-5 Appel d'offres — 19510B0240 – Contrat à exécution sur demande (commandes permanentes) pour des services d'électricien

ATTENDU QUE par sa résolution C-19/20-94, la CSWQ a approuvé le modèle d'appel d'offres pour le contrat susmentionné;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour le contrat susmentionné;

ATTENDU QUE les spécifications contractuelles sont les suivantes :

Le montant maximal de ce contrat est de 200 000 \$;

Les demandes d'exécution ne dépasseront pas 25 000 \$;

Le contrat prend fin après trois (3) ans ou quand le montant maximal sera atteint;

L'entrepreneur sera classé selon le coût proposé dans la soumission;

Les demandes d'exécution seront attribuées en fonction du rang de l'entrepreneur; si celui qui est classé au premier rang ne peut pas exécuter

la commande, on fera appel aux autres entrepreneurs selon leur rang respectif;

La commission scolaire utilisera cette banque d'entrepreneurs en électricité pour ses appels d'offres sur invitation pour chaque contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

Av-Tech Inc.
Innovélec
Meglab Construction Inc.
Nord-Ouest Électrique
SEGUIN MORRIS
Les Entreprises Maisonneuve Électrique

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Entrepreneur	Coût total des scénarios (aux fins d'attribution seulement)	Rang
Innovélec Inc.	4 413,97 \$	1
Meglab Construction Inc.	6 571,34 \$	2
Les Entreprises Maisonneuve Électrique	7 857,72 \$	3
SEGUIN MORRIS	10 087,40 \$	4

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes et que toutes les entreprises peuvent donc être incluses dans la banque d'entrepreneurs en électricité;

ATTENDU QU'un vote d'essai a eu lieu par courriel et que les réponses d'une majorité de 11 commissaires ont été communiquées au président;

ATTENDU QU'on a reçu l'autorisation d'aller immédiatement de l'avant avec le projet;

LE PARENT-COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE les entrepreneurs ci-dessus soient ajoutés à la banque d'entrepreneurs en électricité.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-6 Appel d'offres — 19510B260 – Entente de location pour deux (2) salles de classe mobiles à l'école secondaire St. Michael's pour une période de 60 mois

ATTENDU QU'on a déterminé que deux (2) autres salles de classe sont nécessaires à St. Michael's;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour le contrat susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

2856751 Canada Inc. Entrepôt du couvre-plancher
AMB Modulaire
SMS-Dion

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Entreprise	Loyer mensuel	Coût annuel	5 ans
AMB Modulaire	10 825 \$	129 900 \$	649 500 \$
SMS-Dion	14 333 \$	172 000 \$	860 000 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

ATTENDU QU'un vote d'essai a eu lieu par courriel et que les réponses d'une majorité de 12 commissaires ont été communiquées au président;

ATTENDU QU'on a reçu l'autorisation d'aller immédiatement de l'avant avec le projet;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE la soumission présentée par AMB Modulaire soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**** Le commissaire-parent Brennan quitte la réunion à 20 h 09.**

**** La commissaire-parent Davis et le commissaire Larventz quittent la réunion à 21 h.**

**** Le commissaire Young quitte la réunion à 21 h 26.**

C-20/21-7 Demande d'annexe – École secondaire St. Michael's

ATTENDU l'état de l'école secondaire St. Michael's;

ATTENDU QUE la population augmente de façon importante et que l'école a besoin de dix (10) autres salles de classe;

ATTENDU QU'on a demandé que des discussions concernant le projet soient tenues entre le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire et le MEES;

ATTENDU l'analyse effectuée par nos professionnels, comparant les coûts de rénovation/annexe aux coûts de démolition/reconstruction/annexe;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire soit

autorisé à explorer avec le MEES les possibilités et les options pour la construction d'une annexe à l'école secondaire St. Michael's.

Contre : 2

Pour : 8

Motion adoptée

C-20/21-8 Supplément – 19510B130 – Rénovation du toit – Centre l'Envol

ATTENDU QUE la résolution C-19/20-8 affectait un budget de 200 000 \$, taxes et frais professionnels inclus, au projet de rénovation du toit, des gouttières et de la cheminée au Centre l'Envol;

ATTENDU QUE la résolution C-19/20-150 autorisait un contrat avec GUS Témiscamingue au montant de 93 600 \$, taxes et frais professionnels en sus;

ATTENDU QUE l'état d'achèvement du projet est comme suit :

- Toit : achevé à 15 %
- Cheminée : achevée à 95 %
- Gouttières : achevées à 0 %

ATTENDU QUE sur le bord des quatre pentes du toit, il y a trois rangées de membranes auto-adhésives sous les bardeaux qui doivent être enlevées. On ne peut pas enlever les membranes sans endommager les pontages de bois structuraux. Il est également impossible d'enlever les bardeaux puisqu'ils sont maintenant fusionnés aux membranes sous-jacentes en raison de l'exposition à la chaleur pendant plusieurs années;

ATTENDU QU'il est impossible d'installer les nouvelles membranes et les nouveaux bardeaux par-dessus les membranes actuelles sans nuire à la garantie sur le toit;

ATTENDU QUE la solution serait d'enlever et de remplacer les pontages de bois structuraux, à un montant de 16 669,25 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE cet ordre de changement dépasse le seuil de 10 %;

ATTENDU QUE le budget affecté peut couvrir le coût de cet ordre de changement;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE d'autoriser cet ordre de changement et de modifier les pouvoirs conférés au directeur général afin qu'il puisse autoriser des amendements à ce contrat pour un dépassement de coûts allant jusqu'à 20 % de 93 600 \$.

Adoptée à l'unanimité

**** Le commissaire Young rejoint la réunion à 21 h 43.**

C-20/21-9 Supplément – 19510B006 – Rénovation des blocs sanitaires élèves – Garçons et filles – École Greater Gatineau

ATTENDU QUE la résolution C-17/18-201 affectait un budget de 357 021 \$, taxes et frais professionnels inclus, au projet susmentionné;

ATTENDU QUE la résolution C-19/20-129 autorisait un contrat avec Defran Inc. au montant de 383 222 \$, taxes et frais professionnels en sus;

ATTENDU QUE la résolution C-18/19-167 reportait le projet à cause de plusieurs retards prévus;

ATTENDU QUE le projet est achevé à 50 %;

ATTENDU QUE pendant la démolition des blocs sanitaires, on a découvert que les canalisations du système de chauffage, les tuyaux de condensation du système d'air climatisé de la salle du serveur, ainsi que le drain d'évacuation des eaux pluviales sous la dalle de béton étaient rouillés et avaient besoin d'être remplacés;

ATTENDU QUE la démolition de la dalle de béton et la reconfiguration du système de tuyauterie étaient nécessaires;

ATTENDU QUE le système de tuyauterie sera reconfiguré en tenant compte des besoins de rénovation futurs dans cette section de l'école;

ATTENDU QUE le raccordement des nouveaux tuyaux au système de chauffage actuel n'était possible qu'en démolissant une portion d'un petit bloc sanitaire individuel;

ATTENDU QUE la rénovation du bloc sanitaire individuel a été incluse dans le projet en tant qu'ordre de changement;

ATTENDU QUE l'ordre de changement s'élève à 64 725 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE cet ordre de changement dépasse le seuil de 10 %;

ATTENDU QUE des portions du budget d'autres projets MB devront être transférées pour couvrir le coût de cet ordre de changement;

LE COMMISSAIRE GRAHAM PROPOSE d'autoriser l'ordre de changement et de modifier les pouvoirs conférés au directeur général afin qu'il puisse autoriser des amendements à ce contrat pour un dépassement de coûts allant jusqu'à 20 % de 383 222 \$.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-10 Frais d'adhésion à l'ACSAQ pour 2020-2021

ATTENDU QUE les frais d'adhésion sont fondés sur le budget approuvé par l'ACSAQ le 22 mai 2019;

ATTENDU QUE le montant facturé représente la totalité des frais d'adhésion de la CSWQ pour 2020-2021 et qu'il est fondé sur l'effectif réel de 2019-2020, à raison de 8,33 \$ par élève;

ATTENDU QUE le nombre d'inscriptions dans la CSWQ en 2019-2020 était de 8 253 élèves;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion de la CSWQ pour 2020-2021 s'élèvent à 68 747,49 \$;

ATTENDU QUE l'ACSAQ a envoyé les factures des frais d'adhésion pour 2020-2021 à toutes les commissions scolaires membres – y compris la CSWQ – au mois de juillet;

ATTENDU QUE l'adhésion à l'ACSAQ débute normalement en juillet et prend fin en juin, pour coïncider avec le calendrier de l'année scolaire;

ATTENDU QUE, pour assurer notre participation entière au conseil d'administration de l'ACSAQ, à divers comités, au CPNCA et autres représentations essentielles en tant que partenaires et pour assurer le bon fonctionnement de la CSWQ;

ATTENDU QUE l'adhésion de la CSWQ se poursuivra au-delà des élections prévues pour novembre 2020, quelle que soit l'issue de la contestation judiciaire devant les tribunaux;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires n'a pas approuvé le paiement complet de nos frais d'adhésion à la fin de juillet 2020;

ATTENDU QUE l'adhésion de la CSWQ à l'ACSAQ en 2020-2021 n'a jamais été remise en question;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion à l'ACSAQ étaient autrefois payés en deux versements, répartis comme suit : un versement de 75 % et un autre de 25 %;

ATTENDU QUE l'on recommande de payer les frais d'adhésion de 2020-2021 à l'ACSAQ en deux versements;

ATTENDU le premier versement de 75 % d'ici la fin août 2020;

ATTENDU le second versement de 25 % d'ici la fin janvier 2021;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE les frais d'adhésion à l'ACSAQ, au montant de 68 747,49 \$, soient payés en deux versements de 75 % et de 25 % respectivement.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-11

Cotisation spéciale – Contestation judiciaire du projet de loi 40

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et ses commissions scolaires membres ont intenté un recours judiciaire pour contester le projet de loi 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

ATTENDU QUE l'ACSAQ avait affecté un budget pour une portion du coût total des procédures judiciaires, qui pourraient durer jusqu'à cinq ans;

ATTENDU QUE l'ACSAQ a obtenu un sursis d'exécution;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a décidé de contester ce jugement et d'interjeter appel;

ATTENDU QU'il est de notre responsabilité de protéger et de promouvoir l'instruction publique au Québec;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'ACSAQ demande aux commissions scolaires membres d'approuver une cotisation spéciale de 2 \$

par élève pour aider à couvrir les frais juridiques croissants pour l'Association;

ATTENDU QUE la cotisation de 2 \$ par élève représente un montant de 16 506 \$ pour la CSWQ;

ATTENDU QUE les 16 506 \$ seront déduits des budgets de perfectionnement professionnel et de déplacement des commissaires;

LA COMMISSAIRE-PARENT BOUCHER PROPOSE QUE la CSWQ accepte de payer la cotisation spéciale de 2 \$ par élève pour aider à couvrir les frais juridiques croissants pour l'Association en 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-12 Levée de la séance

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE la levée de la séance à 21 h 58.